

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENTS NUMÉROS 810, 811 ET 812

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **7 avril 2026**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 810** *concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;*
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 811** *concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la municipalité;*
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 812** *concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.*

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 14 avril 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.
Greffière